Foire de Libramont

LA FOIRE EUROPEENNE DU MONDE RURAL

PARCOURS DIDACTIQUES

PALISEUL 2007

PARCOURS 4 : MEILLEUR EQUILIBRE FORET - FAUNE

L'**équilibre forêt – faune** est actuellement une préoccupation majeure dans la **gestion durable de la forêt**. En particulier, dans certains massifs forestiers, les **effectifs de grand gibier** se sont **considérablement accrus**, pouvant entrer en concurrence avec les objectifs de la sylviculture, voire avec ceux de l'agriculture.

Sur ce site de Paliseul, les visiteurs seront guidés à travers des **gagnages naturels et artificiels améliorés** : brouts ligneux et semi-ligneux, prairie améliorée, arbres fruitiers, etc.

Des **dispositifs de protection contre les dégâts de gibier** en forêt seront également appréciés au cas par cas : **protections globales** (palissade en bois, engrillagements) **ou individuelles** (spirales, manchons, gaines, arbre de fer, tube abri-serre, griffage et rabottage, répulsifs chimiques, etc.). Les critères techniques et économiques de meilleur choix seront discutés et argumentés.

=> Heures de départ des visites : 10h30 et 16h00

=> Lieu de départ : stand Fourrages-Mieux (56)

=> Durée du parcours guidé : 45 min.

Avec le soutien de

Division Nature & Forêt

Animation

C.DI.A.F

Pascal BALLEUX
Dr Ir. E & F
cdaf@skynet.be
0477/69.49.92

FOURRAGES - MIEUX

Pierre LUXEN
0477/27.74.49,
Jérôme WIDAR
0472/58.84.06
widar@cra.wallonie.be

<u>Thème 1</u> : Luttes préventive et directe contre les dégâts de gibier

risques - lutte indirecte - taillis de brout - fruitiers - équipements faunistiques
protections individuelles et globales

Pascal BALLEUX - Docteur Ingénieur des E&F

Jean-Yves LAMBERT - Infographiste

Laboratoire de la Fagne - UCL
Route de la Fagne, 34 - 6460 CHIMAY

Tél. : +32 (0) 60/41.40.19 - Fax. : +32 (0) 60/41.10.06
Email : cdaf@skynet.be

<u>Thème 2</u> : Installation et entretien des gagnages herbeux en forêts
Dégâts de gibier en agriculture

Gagnages : travaux d'installation et d'entretien à réaliser - analyses de sols -
avis de fumure - mélanges de semences à implanter
Dégâts de gibier en agriculture : estimation (logiciel "dégâts de gibier") - prévention

Jérôme WIDAR, Ingénieur Agronome des E&F, 0472/58.84.06.

Pierre LUXEN, Ingénieur Agronome, 0477/27.74.49.

Subvention "gagnages/dégâts de gibier"
Région wallonne / Fourrages-Mieux asbl
Rue du Carmel, 1 - 6900 MARLOIE
Email : widar@cra.wallonie.be
www.fourragesmieux.be

Thème 1 : luttes préventive et directe contre les dégâts de gibier

1 Le gibier … et les dégâts en croissance

Un peu partout en Wallonie, on constate un **développement des populations de cerfs, de sangliers et de chevreuils**. Ni les gestionnaires forestiers, ni les chasseurs n'ont été préparés à cette explosion démographique.

Ces densités très élevées de grand gibier posent évidemment des problèmes : les dégâts dus aux **abroutissements** (consommation des pousses terminales ou latérales des jeunes plants), aux **écorcements** (détachement de lambeaux d'écorce du aux morsures, localisé à hauteur d'homme) et aux **frottis** (frottement des bois des cervidés sur les troncs) affectent nos forêts, que ce soit en termes de potentiel de régénération que de qualité des bois produits. Les dégâts de gibier sont souvent considérés comme des **obstacles non négligeables** à la pratique et au développement **d'une sylviculture de qualité**, à la régénération naturelle et même artificielle des peuplements ; ils constituent également une dépréciation de la valeur technologique et financière des produits ligneux.

Par ailleurs, les **dégâts sur les prairies et cultures avoisinantes** aboutissent, par exemple pour le sanglier, à une **augmentation difficilement supportable pour les agriculteurs des indemnités** mises à la charge des chasseurs.

Pour réduire les dégâts, de **nombreuses solutions** sont **recherchées** : augmentation du tableau de chasse, agrainage de dissuasion, protections olfactive, gustative ou acoustique, installation de clôtures en protection temporaire autour des parcelles vulnérables, ou de manière fixe en limite de forêt, protection des essences forestières sensibles par des dispositifs individuels (spirales, manchons, gaines ou tubes). Bref, beaucoup de moyens de dissuasion existent. Mais, certaines mesures ne sont pas suffisamment efficaces : en effet, le gibier s'accoutume vite à des substances répulsives ou signaux d'alerte.

2 Préférer la lutte préventive …

Pour des raisons économiques évidentes, la protection des boisements sera dans un premier temps indirecte. Toute **action préventive contre les dégâts du gibier** veillera à :

- **diluer les dégâts** en diminuant les populations de gibier (régulation par des plans de chasse pour les cervidés) ;
- **dissuader les animaux de fréquenter les zones sensibles** : au moyen de gagnages herbeux améliorés et délocalisés qui éloignent le gibier des jeunes plantations ;
- **améliorer les potentialités alimentaires et de refuge des territoires** : favoriser des gagnages naturels herbacés et ligneux, opter pour une sylviculture plus dynamique favorisant les couverts herbacés et ligneux en sous-étage, conserver et améliorer les fourrés, les lisières, les clairières et les fonds humides, etc.

A l'échelle locale, une **forêt idéale pour l'accueil de la grande faune** pourrait donc être caractérisée par la **diversité des essences végétales** (y compris celle de la strate herbacée, de la structure des peuplements), des **milieux propices à l'accueil de la faune** et une **sylviculture plus dynamique** favorisant les capacités alimentaires et de refuge.

2.1 Les gagnages ligneux « naturels »

Plus une **forêt** sera **diversifiée**, plus sa fertilité et sa stabilité seront optimales, et mieux seront exploitées ses ressources par la grande faune.

Le **choix des essences** est toujours fonction de l'aptitude stationnelle du lieu d'implantation. Il faut tenir compte de la nature du sol, du climat et de l'exposition de l'emplacement sélectionné.

La **tolérance** des essences **à l'abroutissement** et leur **degré d'appétence** pour le gibier sont également à prendre en compte.

Il est également conseillé de choisir les essences en fonction de leur **capacité à rejeter de souche** et donc à leur réaction au recépage.

La **rusticité des essences forestières** (capacité des végétaux à résister à des hivers rigoureux) importe aussi. Un autre critère de choix correspond à la vitesse à laquelle les plants se développent, afin de fournir le plus rapidement possible une source de nourriture et un refuge aux animaux.

Enfin, les **essences de lumière à couvert léger** (chênes, frêne, mélèzes…) seront préférées par rapport aux essences d'ombre (hêtre, charme, épicéas, sapins…) dont le feuillage épais interdit le passage de la lumière .

2.2 Installer et entretenir des gagnages ligneux artificiels

L'**opportunité de l'installation d'un gagnage ligneux artificiel** est déterminée par la richesse du milieu en brout et les effectifs des populations de grands herbivores sauvages.

Les **taillis de brout** sont des parcelles couvertes de **végétaux ligneux** destinés aux grands herbivores pour leur procurer une **alimentation riche en fibres**.

L'**aménagement d'une parcelle de taillis** de brout pourra se pratiquer **en différents lieux** : sur une coupe rase, dans une zone de chablis et dans les clairières.

Trois types de matériels ligneux peuvent être utilisés : des **plants de pépinières,** des **boutures** ou des **semences** sur sol travaillé.

Les critères les plus importants pour le **lieu d'implantation de surfaces de gagnage** sont les suivants : **sol de qualité**, **orientation nord / sud, exposition sud** (pour les sols frais), **éviter les pentes supérieures à 10°** et **accès aisé**.

Enfin, il faudra veiller à **implanter les gagnages dans des zones de quiétude**. Il s'agira de tenir compte de la **répartition des gagnages dans le massif**. Pour être efficaces, les gagnages ligneux ne peuvent se concevoir que sous la **forme de réseaux** s'étendant sur l'ensemble du massif sur lequel vit la population de gibier, cela afin **de favoriser une bonne répartition des animaux**.

2.3 La plantation d'essences de brout

La **période de plantation de plants à racines nues** s'étale de l'automne jusqu'au début du printemps pendant le repos végétatif, en dehors des périodes de gel, de neige, de fortes pluies ou de vents desséchants. Pour les feuillus, la plantation d'automne est recommandée afin de donner aux racines la possibilité de se régénérer avant d'être soumises au refroidissement ou à l'excès d'humidité du sol. Cependant, la plantation d'automne est fortement déconseillée sur les sols lourds ou inondés en hiver, en raison des risques de soulèvement des plants par l'effet du gel.

La **plantation** doit se faire sur sol bien préparé, le plus meuble possible, jamais sur sol trop humide ou gelé.

Pour des plants de fortes dimensions, la plantation en potet est préférable. La **plantation de plants de petites dimensions** peut être envisagée **en fente**. Pour les **plants en conteneur**, la plantation peut se faire immédiatement à la **canne à planter**, un outil spécialement conçu pour la plantation des semis en récipient ou en motte.

2.4 Le bouturage d'essences de brout

Le **bouturage** permet de créer, à partir d'un fragment de tige ou de racine, d'une feuille ou d'un bourgeon, une plante semblable à celle dont provient cet organe. Plusieurs essences de brout se bouturent très facilement.

Il suffit de prélever quelques rameaux de la plante convoitée, de couper au sécateur (environ 30 cm) la partie de la branche qui est de l'année et de repiquer en novembre ou en mars en pleine terre et à l'ombre en ayant toujours bien soin de garder le sol humide. Pour les espèces telles que l'aulne glutineux, la **majorité des saules** (excepté le saule marsault), les **peupliers**, le **sureau** et le **robinier**..., les hormones végétales de l'enracinement sont particulièrement actives au voisinage des yeux terminaux (bourgeons) dans la partie supérieure des pousses tant que celles-ci sont herbacées.

2.5 Le semis en place d'essences de brout

Des méthodes assez simples permettent d'**ensemencer en forêt** des essences de brout rustiques et appétentes tels le **bouleau pubescent**, l'**aulne glutineux**, le **sorbier** et le **robinier**. Les **opportunités et** les **conditions stationnelles idéales** de réussite de ces semis sont les suivantes :

- **essences forestières de brout au potentiel fructifère élevé** ;
- **récolte et traitement des graines aisés** et taux de germination suffisant ;
- **sites potentiels disponibles** : trouées (<1 an), clairières (quelques ares) ou mises à blanc dispersées (0,5 à 1 ha) ;
- **sol partiellement nu** suite à la vidange des bois dans une coupe rase ;
- **accès facile pour un éventuel travail superficiel du sol** entre les souches au cover-crop ou au chisel.

2.6 La protection des plantations de brout

Pour les plantations d'essences de brout situées dans des massifs forestiers très giboyeux, l'**absence d'une protection contribue à sensibiliser les nouvelles plantations de brout** aux attaques du grand gibier.
La **protection** des plants de brout **contre les dégâts du cerf et/ou du chevreuil** peut être résolue :

- soit **exclure totalement le gibier pendant 3 à 6 ans** pour éviter des dégâts d'abroutissement, de frottis et d'écorçage et permettre l'installation du taillis de brout recépé sans risques de dommages irréversibles : des **protections globales tels l'engrillagement, la palissade bois ou la clôture électrique** protègent efficacement contre les trois types de dégâts durant le nombre d'années requis, l'ouverture et la fermeture des enceintes pouvant être décidées selon les circonstances ;
- soit **implanter des cages à brout, en treillis, en lattis bois ou en grillage « béton »** : ces dispositifs **protègent la base des plants et autorisent les cervidés à consommer en permanence les pousses terminales et les rejets** sans compromettre la survie et le développement des plants de brout.

2.7 Des fruitiers en forêt !

L'**introduction de plants fruitiers** est toujours conseillée pour **améliorer le régime alimentaire** de la grande faune durant les périodes automnale et hivernale.

A côté des fruitiers à fruits succulents **(pommiers et poiriers sauvages ou variétés rustiques, sorbiers divers, néfliers sauvages...), il est aussi conseillé d'introduire des arbres fournissant des** fruits secs à haute valeur alimentaire **: marronniers d'Inde, chênes rouges d'Amérique, châtaigniers.**

Ces fruitiers seront **installés de préférence par pied isolé** dans des trouées, en bordure de parcelles forestières ou à la croisée de chemins. Ils doivent être **bien exposés**, **protégés du vent par les peuplements alentour,** et avoir suffisamment de place pour développer complètement leur cime de façon à favoriser au maximum la fructification. Systématiquement, les **plants** seront **protégés** par une protection mécanique individuelle durable et efficace de 2 m de hauteur, surtout en présence de grands cervidés.

3 Des aménagements cynégétiques…

Une **analyse chimique classique** du sol ne fournit **pas d'informations quant aux teneurs du sol en oligo-éléments**. Les **oligo-éléments** sont des éléments autres que N, P, K, Ca, Mg, S, Na, Cl et Al, qui participent en très faibles quantités à la nutrition des végétaux (**Fe, Mn, Cu, Zn, B, Mo,** etc.).

Certains oligo-éléments seraient **importants pour les animaux** : développement renforcé des os, meilleure capacité reproductive, pelage sain, ramure fortifiée, etc.

Les **pierres à sel** disposées non loin des gagnages peuvent **pourvoir aux besoins de la grande faune sauvage en sels minéraux et en oligo-éléments.**

En option, des **rateliers à fourrages** peuvent également être installés pour approvisionner de la nourriture naturelle, surtout en période de gel ou d'enneigement prolongé.

4 Choisir le meilleur dispositif de lutte directe …

Une **solution radicale pour éviter l'impact des animaux** est le recours à des **moyens de protection physique individuels** (spirales, manchons, gaines, répulsifs…) **ou collectifs** (engrillagements, clôtures électriques ou en bois).

Le gestionnaire forestier y a recours quand il emploie certaines méthodes sylvicoles sensibles (plantation à grand écartement de plants sélectionnés) et quand la situation est trop loin de l'équilibre et qu'il est pourtant impératif de réussir certaines opérations sylvicoles de régénération naturelle ou de plantation. Toutefois, l'**engrillagement généralisé des jeunes peuplements contribue non seulement à cloisonner le territoire** (avec tous les inconvénients que cela occasionne pour la faune comme pour les activités humaines), **mais aussi à soustraire les zones de gagnage les plus intéressantes pour le grand gibier**, donc à accroître d'autant la pression des animaux sur les parcelles non protégées.

Si la pression du gibier est forte et si l'on persiste malgré tout dans l'intention de boiser, il faudra choisir une protection directe, même si elle coûte cher. Elle pourra alors être individuelle ou globale. La **solution la moins onéreuse** sera **appréciée au cas par cas**.

4.1 Protections individuelles

Contrairement à la protection globale qui vise à exclure totalement le gibier de la zone nouvellement plantée, **la protection dite " individuelle " interdit l'accès aux plants tout en assurant la libre circulation du gibier dans le boisement.**

Les **protections individuelles totales** visent à protéger la totalité du plant simultanément contre tous les types de dégâts possibles d'une même espèce animale ;

> Les **gaines brise-vent en grillage plastique à petites mailles** (< 3mm) **ou à mailles mix**tes et les **tubes abri-serre** (manchon tubulaire à double paroi alvéolaire translucide, en matière plastique synthétique, généralement du polypropylène) peuvent être utilisés pour tout type d'essence feuillue ou résineuse et contre tous les dégâts des léporidés, du chevreuil et du cerf.

Les **protections individuelles partielles** impliquent de connaître le type de dégât contre lequel il faut lutter ; la protection est localisée au niveau de la partie du plant susceptible d'être attaquée.

> La **spirale**, au coût relativement peu élevé, peut être placée après une ou deux années de plantation, par exemple, lorsque l'on constate des dégâts de lapins. Cependant, plusieurs inconvénients unanimement reconnus (dégradation trop rapide, effet chaussette, incrustation dans le bois, pollution de chlore) lui font préférer le manchon fendu.
>
> Le **manchon fendu** (paroi plastique simple pleine ou nappe grillagée) peut être utilisé pour protéger le peuplier et les grands plants feuillus dépourvus de branches latérales basses contre les risques de rongement des rongeurs, de frottis du chevreuil et d'écorçage du cerf.
>
> Le **filet extensible** (nappe grillagée constituée de mailles losangiques extensibles), enroulé autour de l'arbre et fermé par simple agrafage, est surtout employé pour protéger les arbres d'avenir contre les dégâts d'écorçage du cerf, en particulier les jeunes baliveaux feuillus.
>
> Au contraire, l'**arbre de fer**, constitué d'une tige métallique verticale sur laquelle sont soudés des segments horizontaux en fils de fer non galvanisés, peut être utilisé pour protéger les résineux du frottis du chevreuil, en particulier le douglas.
>
> Les **gaines en grillage métallique ou plastique à grandes mailles** conviennent uniquement pour des plantations à très faible densité pour protéger des arbres adultes (hauteur > 1,20 m) contre les risques de frottis et d'écorçage des cervidés ou du bétail (treillis maintenu par 2 ou 3 piquets).
>
> La **protection chimique** contre les dégâts de gibier fait usage de substances chimiques homologuées (huiles, goudron d'os, extraits d'animaux, odorants, …) agissant comme répulsif au niveau de l'odorat, du goût ou du toucher des animaux.
>
> La **protection physiologique** contre les dégâts d'écorçage prévient le prélèvement d'écorce observé régulièrement dans des peuplements forestiers naturels ou artificiels par le cerf, le daim ou le mouflon. Trois modes de traitements sont envisageables : le rabotage, le griffage (ou l'étrillage) et l'incision de l'écorce.

4.2 Les protections globales

La **protection globale** vise à **exclure totalement le gibier de la zone nouvellement plantée**, lui interdisant la libre circulation dans le boisement. Ce système de protection permet de protéger les plants forestiers contre plusieurs types de dégâts possibles pour une ou plusieurs espèce(s) de gibier.

Selon la durée d'efficacité souhaitée, **trois dispositifs** sont **distingués** :

- **l'engrillagement :** dispositif mécanique grillagé tissé, tressé ou soudé qui empêche matériellement l'animal d'accéder à la zone menacée pour une longue durée (> à 3 ans) ;
- **la clôture électrique :** dispositif mécanique électrifié réservé à un usage de protection de courte durée (quelques mois à 3 ans) ;
- **la palissade en bois :** la clôture en bois ou « lattis en bois » se compose d'une suite de panneaux de dimensions de 3 x 2 m, chaque panneau étant assemblé par clouage de lattes.

5 Conclusions

Toute nouvelle essence forestière introduite attire le gibier. Même si la densité d'animaux n'apparaît pas excessive, les jeunes plants peuvent être attaqués par le gibier. Il est indispensable de protéger la jeune plantation.

Problème anthropique plus que technique, la **protection des plantations forestières** est **trop souvent négligée pour des raisons économiques** et constitue, actuellement, l'**une des principales causes d'échec du boisement**, malgré l'existence de solutions techniques probantes.

Pour des raisons économiques évidentes, la **protection indirecte** des plantations sera toujours privilégiée. Différentes mesures préventives sont vivement conseillées :

- **équilibrer les densités de gibier** en fonction des possibilités d'alimentation et de refuge du territoire ;
- **favoriser les peuplements mélangés et d'âges variés** et maintenir des groupes de résineux pour l'abri qu'ils procurent en hiver ;
- **introduire ou favoriser des feuillus fournissant un apport alimentaire** : faines, glands, baies, châtaignes, arbustes appréciés tels le pommier, le cerisier, le sorbier, le sureau... ;
- **alterner les peuplements fermés avec des parties ouvertes** disséminées, favorables aux graminées, aux semi-ligneux et arbustes ;
- **augmenter les surfaces de lisière et l'emprise des chemins** ;
- **opérer des dégagements partiels et alternatifs** maintenant un gainage d'essences appétentes (saule, tremble, charme) autour des plants d'essences très sensibles (chêne rouge, merisier, frêne) ;
- **appliquer des éclaircies précoces et fortes** favorables au développement du sous-étage et du recrû ;
- **améliorer et augmenter les possibilités de gagnage naturel** : recéper tous les 2 ou 3 ans des petites surfaces de taillis pour développer des rejets tendres ;
- **installer éventuellement des prairies à gibier** en profitant d'emprises propices (lignes électriques, zones de chablis, friches…) ;
- **durant les périodes critiques, prévoir des apports de nourriture complémentaire à titre supplétif** ;
- **assurer la quiétude des territoires** : gagnages, remises, aires de brame … ;
- **appliquer une gestion éclairée des populations de gibier au niveau des plans de tir** : équilibre des sexes et de la pyramide des âges, respect des hiérarchies (animaux meneurs).

Les **méthodes de protection directe** contre le gibier sont nombreuses et variées. Certaines sont onéreuses et grèvent fortement le budget de la plantation. Protéger efficacement et à peu de frais un boisement est une tâche parfois difficile, souvent délicate, mais toujours subordonnée à l'étude préalable des facteurs de risque de dégâts (c'est-à-dire la connaissance de la densité ou de la pression du gibier sur la végétation en place et l'identification des types de dégâts) et à la confrontation entre coût et efficacité des techniques. Une prise de conscience des risques doit amener à réaliser un diagnostic cynégétique qui permettra d'identifier les types de dégâts possibles et orientera le choix d'une protection mécanique, durable et fiable. Selon les cas, on optera pour les protections globales (engrillagement, clôture électrique, palissade en bois…) ou individuelles (manchon, spirale, arbre de fer, filet extensible, répulsif, rabottage, griffage, gaine, tube abri-serre…).

Thème 2 : installation et entretien des gagnages herbeux en forêts, dégâts de gibier en agriculture

A) Installation et entretien des gagnages herbeux en forêts

Les gagnages, quel contexte?

A l'origine, espèce adaptée aux milieux ouverts, le cerf a été relégué dans les massifs forestiers suite aux extensions des activités humaines sur les plaines. Malheureusement, de par leur structure et leur composition actuelles, les massifs forestiers wallons correspondent peu, en général, à l'habitat de prédilection du cerf. En effet, les herbages représentent 70 à 80 % des prélèvements du cerf.

Dans le cas particulier de l'équilibre forêt-gibier, chacun sait à quel point il peut être difficile d'atteindre une situation acceptable, sachant l'impact que peuvent avoir les grands ongulés sauvages sur l'avenir de la régénération naturelle, la réussite des plantations et sur la production de bois indemnes de dégâts. Un tel équilibre peut être approché par l'action conjointe :

- d'une régulation des effectifs de grand gibier ;
- d'une amélioration de l'habitat des grands ongulés sauvages ;
- d'une amélioration de la quiétude au sein de nos massifs forestiers.

Les gagnages, de quoi s'agit-il?

Le terme de gagnage s'applique à toute zone naturelle ou artificielle utilisée par les animaux sauvages et, dans notre cas, par les espèces "gibier" pour se nourrir.

Selon le type de végétation implanté, il est possible de distinguer 4 sortes de gagnages :

La zone herbeuse naturelle : il s'agit d'une zone forestière ouverte au premier stade de colonisation par la végétation.

La prairie à gibier améliorée : il s'agit d'une prairie composée en majorité de graminées et de légumineuses. La végétation que l'on y trouve ressemble fortement à celle des prairies d'élevage en périphérie des massifs. Par rapport à celles-ci, elle présente l'avantage d'offrir une nourriture appétente pouvant être consommée en toute quiétude au sein de la forêt.

La culture à gibier : on y trouve une végétation souvent annuelle, beaucoup plus nutritive mais également beaucoup plus exigeante que celle des prairies : monocultures de maïs, betterave fourragère, topinambour, rutabaga, etc. ou mélanges à base de diverses espèces de choux, radis fourrager, colza, lupin, tournesol, pois fourrager, etc.

Le gagnage ligneux (ou gagnage de brout) : il est constitué d'une végétation ligneuse qui, régulièrement recepée, fournit une nourriture tendre très prisée par les animaux.

Comment concevoir un réseau de gagnages?

Plusieurs méthodes peuvent être mises en œuvre simultanément pour favoriser les herbages en forêt :

- aménagement des bords de chemins forestiers ;
- aménagement des sites mixtes : coupe-feu, conduites de gaz ou d'eau, lignes haute tension, etc. ;
- aménagement des sites propres.

L'idéal est de réfléchir l'installation de gagnages sous forme de réseau. Avant toute chose, il convient d'identifier sur le terrain les zones qui servent déjà de gagnage, soit naturel, soit amélioré, et d'évaluer leur efficacité. Pour être cohérent, cet inventaire doit idéalement être mené à l'échelle d'un massif entier.

La flore des prairies améliorées

En règle générale, la flore des prairies naturelles se compose d'espèces peu intéressantes d'un point de vue protéinique ou énergétique. Les animaux s'y intéressent tout de même au stade jeune. Ceci nécessite donc qu'elle soit entretenue par un ou plusieurs fauchage(s), même tardif(s).

La flore des prairies améliorées, quant à elle, se compose essentiellement de diverses **graminées** caractérisées par un bon rendement, une repousse rapide et une bonne valeur fourragère. La présence parallèle de **légumineuses** assure une partie de l'alimentation azotée de la végétation (grâce à leurs nodosités) et améliore l'appétence du fourrage ainsi que son équilibre en matières azotées, en calcium et en phosphore.

La fertilisation

Les résultats d'une analyse classique de sol s'intéressent aux données suivantes : pH_{eau} (acidité réelle),pH_{KCl} (acidité potentielle), phosphore (P), potassium (K), sodium (Na), calcium (Ca), magnésium (Mg) et teneur en humus.

L'avis de fumure (ou conseil de fertilisation) pour un élément donné résulte de la combinaison de certaines de ces valeurs.

Suite à l'avis de fumure, les différents apports envisageables seront un engrais calcaire ou calcaro-magnésien, des fumures azotée, phosphatée et potassique, des engrais organiques et des oligo-éléments.

Ces différents produits joueront soit le rôle d'**engrais** (intervention dans l'alimentation des plantes), soit le rôle d'**amendement** (amélioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol), soit les deux.

Nos services sont à la disposition du gestionnaire qui souhaiterait un avis de fumure personnalisé.

L'installation du gagnage

Les étapes d'installation du gagnage herbeux dépendent fortement de la situation dans laquelle se trouve le site au départ (exploitation récente ou ancienne, comportant des souches de dimensions importantes ou de faibles dimensions, ancienne pâture embroussaillée, etc.). Il existe presque autant de cas de figure que de gagnages à installer.

L'aménagement d'une ancienne surface boisée est celui qui demande le plus d'interventions avant de devenir fonctionnel. Voici toutes les étapes d'installation d'un gagnage herbeux **de la coupe à blanc au semis** :

- nettoyage du terrain : ratissage des branches et résidus ligneux jonchant le site à l'aide d'un râteau andaineur ou d'un bulldozer équipé d'une lame, dessouchage ou broyage des souches, broyage des rémanents, évacuation des matériaux de grandes dimensions ;
- mise en état du terrain (facultatif) : réalisation d'un fossé de drainage, profilage du gagnage ;
- préparation du terrain en vue du semis : analyse de sol, application de la fumure de fond, préparation du lit de semences ;
- semis et puis roulage.

Les installations annexes

Lorsque les effectifs de sangliers sont trop importants, le recours aux **clôtures** peut s'avérer nécessaire pour éviter les dégâts de vermillis.

Les espèces "grand gibier" ne boivent pas beaucoup car l'eau nécessaire est contenue dans leur alimentation. La présence d'un **point d'eau** à proximité d'un gagnage peut cependant répondre aux besoins éthologiques (souille) des cerfs mâles au moment du brame et du sanglier toute l'année.

L'implantation d'**arbres fruitiers** est profitable à toute une série d'animaux et notamment au sanglier. Elle doit se faire de préférence à l'extérieur du gagnage et inclure des protections individuelles (clôture de 2 m de haut soutenue par des piquets).

Le **brout** peut être introduit artificiellement par l'intermédiaire d'un réseau de gagnages ligneux.

Enfin, les **pierres à sel** disposées non loin des gagnages peuvent pourvoir aux besoins des animaux en sels minéraux et en oligo-éléments.

Les travaux d'entretien du gagnage

Ce sont d'eux que vont dépendre l'efficacité et la longévité du gagnage. L'entretien consiste en plusieurs points :

La surveillance de l'émergence d'adventices
Parmi les adventices les plus régulièrement rencontrées, citons le jonc, les chardons, la fougère aigle, les mousses, la grande ortie, le rumex et le chiendent.
Un bon entretien de l'herbage, via une fumure équilibrée, via un ou plusieurs fauchage(s) annuel(s) et via un régime hydrique adéquat, constitue le domaine d'action principal de la lutte contre les adventices.
Il faut également veiller à éviter l'apparition de vides au sein desquels la propagation d'adventices est facilitée.
La lutte chimique sera envisageable en dernier recours (se renseigner auprès de spécialistes pour obtenir des conseils exacts d'utilisation).

Le fauchage
La végétation des prairies est d'autant plus appréciée par le gibier qu'elle est tendre, c'est-à-dire en phase de croissance active. Pour que le gagnage joue son rôle le plus longtemps possible au cours de l'année, il faut donc faucher les herbages en fonction de leur degré de fréquentation par le gibier.
Une intervention optimale ne se fera pas au-delà du stade de l'épiaison et consistera à faucher à 5 ou 6 cm de hauteur au stade où l'épi a une hauteur d'environ 10 cm.
Les résidus de coupe devront préférentiellement être récoltés pour ne pas étouffer la végétation recouverte. Si l'on souhaite laisser les résidus sur place, il est impératif de broyer le plus finement possible la végétation lorsqu'elle est bien sèche. Cette dernière opération n'est possible que si les résidus ne sont pas trop importants.

La fumure d'entretien
Elle consiste à apporter au sol l'équivalent de ce que les animaux ou l'homme (en ramassant les résidus de fauche) y ont prélevé au cours de la saison par l'intermédiaire de la végétation, mais également de compenser le phénomène de lessivage des sols.
Il est donc important de suivre l'évolution de la fertilité du sol et de procéder régulièrement à des analyses chimiques, soit tous les 4 à 5 ans, et adapter sa fumure aux recommandations du laboratoire d'analyse.

Coûts d'installation et d'entretien d'un gagnage

L'installation d'un gagnage au départ d'une **ancienne prairie ou terre de culture** coûtera de l'ordre de **950 à 1200 €/ha**. Ce prix comprend analyse de sol, fertilisation, préparation du lit de semences et ensemencement.

L'installation d'un gagnage au départ d'une **ancienne surface boisée** coûtera de **2000 à 7000 €/ha.** Cette fourchette de prix est très large car les situations de départ et les travaux à effectuer peuvent être fort variables.

Au niveau de l'entretien du gagnage, il faut compter de **100 à 200 €/ha** pour le **fauchage** et de **100 à 250 €/ha** pour la **fertilisation**.

Vous souhaitez des conseils pour vos gagnages?

Nos services sont à la disposition du gestionnaire qui souhaiterait des conseils personnalisés.

Nous nous rendons sur place pour vous conseiller sur :
- le choix du site ;
- les travaux d'installation à entreprendre ;
- la fertilisation (sur base d'échantillons de sols que nous pouvons prélever) ;
- les mélanges de semences à implanter ;
- les travaux d'entretien à réaliser.

Contact :
Jérôme WIDAR
Rue du Carmel, 1
6900 MARLOIE
GSM : 0472/58.84.06
E-mail : widar@cra.wallonie.be

B) Dégâts de gibier en agriculture

Estimation des dégâts : logiciel informatique "dégâts de gibier"

Depuis 2006, dans le cadre d'une subvention contractée avec la Région wallonne, l'asbl Fourrages-Mieux réalise un travail axé sur la thématique des **dégâts de gibier en agriculture**.

Un volet de la mission de Fourrages-Mieux concerne la mise au point d'un **logiciel informatique** permettant aux **experts agronomes** d'**estimer** au plus juste **les dégâts de la faune sauvage en agriculture.**

Par dégâts, il faut entendre la **perte de production** qui vient pénaliser l'agriculteur.
Si la production est destinée à la vente, le manque à gagner se comprend facilement.
Si la production est destinée à être consommée au sein de l'exploitation, l'agriculteur doit débourser de l'argent afin d'acheter un aliment de remplacement pour son bétail.
Et si une **remise en état** des dégâts est nécessaire (ex : réparation mécanique de dégâts de sangliers en prairies), le logiciel en tient compte également.

Par faune sauvage, il faut entendre les **espèces grand gibier** présentes en Région wallonne mais également **quelques espèces protégées** (blaireau, castor, etc.).

Le logiciel est actuellement opérationnel pour les **prairies** et les **maïs** ; il va prochainement être étendu aux **céréales, betteraves** et **pommes de terre**.

Un **cheminement rigoureux** guide l'expert dans l'estimation des dégâts et des rendements. Les valeurs des bases de données du logiciel sont tirées de travaux d'instituts agronomiques spécialisés (Agra-Ost, Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux, Centre Indépendant de Promotion Fourragère, Fourrages-Mieux, etc).

La **méthode pour fixer les prix** des différentes productions agricoles ou de leur aliment de remplacement a été réfléchie avec des experts de chaque culture concernée et ensuite avalisée au sein d'une plate-forme composée de représentants du monde de l'agriculture (Fédération Wallonne de l'Agriculture) et de représentants du monde de la chasse (Royal St-Hubert Club de Belgique). De la sorte, les valeurs sont **représentatives des prix du marché** et sont **indiscutables**.

Bref, le logiciel donne une **base tout à fait objective pour le remboursement des dégâts** : il devrait donc faciliter les expertises et alléger le travail des tribunaux. Par la même occasion, on ose espérer que cet outil permettra d'améliorer les relations chasseurs-agriculteurs.

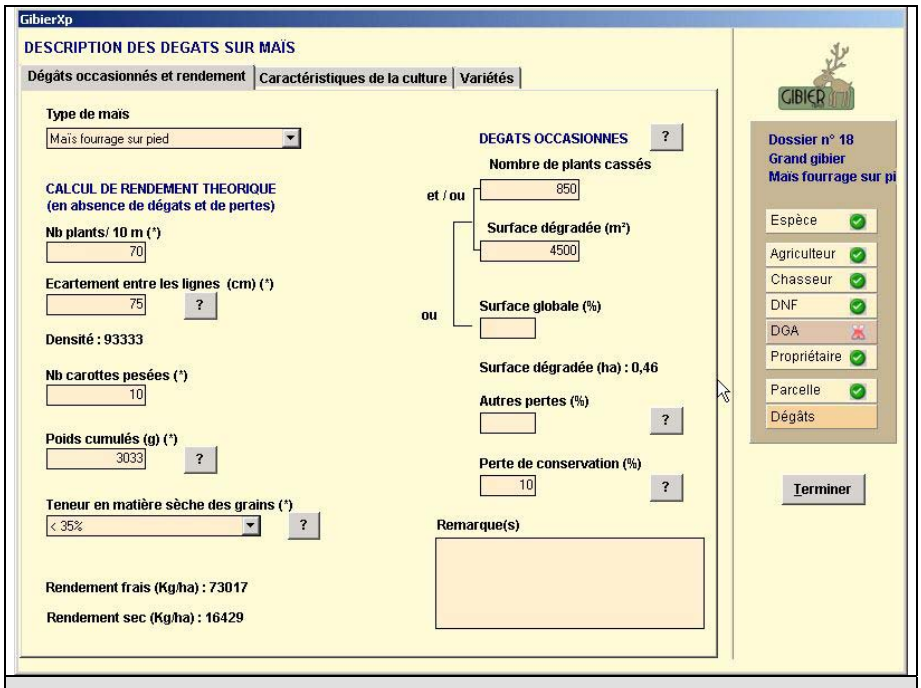

Ecran de saisie des données en maïs fourrager :
calcul du rendement – dégâts occasionnés

Prévention des dégâts de gibier en agriculture

Ces deux dernières décennies, les **populations de grand gibier**, et plus particulièrement de **sangliers** et **cervidés**, se sont **fortement développées** en Région wallonne. En 2006, la DNF estimait la population de sangliers au printemps avant les naissances à environ 21000 individus, contre environ 10500 pour les cervidés. Il ressort que durant ces 20 dernières années, les effectifs de sangliers ont plus que triplé et ceux de cervidés ont plus que doublé. Certaines espèces, comme le **blaireau** (très friand de maïs), ont également vu leurs effectifs s'accroître de façon spectaculaire. **Très logiquement, les** dégâts en agriculture **ont** explosés **eux aussi.**

A l'heure actuelle, l'**ampleur économique** des dégâts est difficilement chiffrable (absence de statistiques sauf pour le blaireau) mais il suffit de s'adresser aux tribunaux (où de nombreux dossiers d'expertise s'enlisent dans d'interminables procédures), de discuter avec des agriculteurs et des experts agronomes, ou encore de prendre le temps d'observer les parcelles agricoles en zones sensibles, pour imaginer l'impact de tous ces dégâts.

Les principales cultures sensibles sont les **maïs**, les **prairies** et les **céréales**.

Le **sanglier** apparaît comme étant l'animal le plus "destructeur". Il est susceptible de commettre des dégâts dans toutes les cultures même si c'est dans les maïs (juste après le semis et lorsque les maïs ont atteint le stade laiteux) et les prairies (à la recherche de protéines animales, essentiellement à la sortie de l'hiver) qu'il est le plus problématique.

Le **cervidé** pose quant à lui surtout problème en céréales. En maïs, son impact peut être non négligeable, de même qu'en prairies. Pour ces dernières, le dégât n'est pas forcément très visible à l'œil nu : il intervient sous forme d'une perte de rendement.

Le **blaireau** est essentiellement problématique en maïs.

Les **dégâts** peuvent se manifester selon **différentes formes** : production agricole mangée (en tout ou en partie), cassée, versée, soulevée, arrachée, piétinée, sol fouiné, retourné, creusé, relief modifié, dispositifs de protection des cultures (clôtures, …) endommagés, etc.

Les dégâts de la faune sauvage entraînent toute une série de **conséquences** négatives. Pour l'agriculteur, les dégâts impliquent un **manque à gagner** (si la culture est destinée à la vente) ou la nécessité d'acheter un **aliment de remplacement** pour nourrir son bétail (ex : maïs fourrager). D'autres désagréments peuvent encore se présenter : risques de casse pour les machines (remontées de pierres en surface, relief modifié), travail plus lent des machines, nécessité de remise en état pour certaines parcelles détruites (prairies) et donc surcroît de travail pour l'agriculteur, récolte d'une production en partie dépréciée (développement de maladies, de parasites, de pourritures), etc. A cela, il faut également ajouter la détérioration des relations agriculteurs/chasseurs : disputes, procédures au tribunal, etc.

Pour prévenir les dégâts aux cultures, il est possible d'agir au niveau :

- de la **pression de chasse** : le contrôle des populations de gibier doit se faire de manière à ajuster leur densité à la capacité d'accueil du territoire.
- d'**actions sur les cultures** : implantation en bordure de forêt des cultures les moins attractives (ex : céréales barbues) et installation au plus loin des bois des productions les plus vulnérables.
- d'**actions indirectes de prévention** des dégâts : nourrissage dissuasif pendant les périodes critiques (semis des maïs, maïs au stade laiteux, etc.), nourrissage supplétif, installation de gagnages et de cultures à gibier.
- d'**actions directes de prévention** des dégâts : installation d'engrillagements, de clôtures électriques, utilisation de répulsifs acoustiques (détonateurs, méthodes électro-acoustiques), visuels (épouvantails, banderoles, etc.), chimiques (Kornitol, huiles, goudron d'os, extraits d'animaux, odorants, …) et autres astuces (cheveux, laine de mouton, etc.).

De plus, un dialogue et une **collaboration** active entre **chasseurs** et **agriculteurs** apparaissent comme incontournables pour aborder efficacement cette problématique de dégâts de gibier.

De plus amples informations sur cette problématique sont disponibles auprès de Jérôme WIDAR (0472/58.84.06) et Pierre LUXEN (0477/27.74.49).

*Deux **brochures** détaillées sur la **prévention des dégâts de gibier en agriculture** et sur la **clôture électrique** sont également disponibles sur notre site internet www.fourragesmieux.be*